

Résidence Durand-Robin
LA FERRIERE

Livret d'accueil du résident



RÉSIDENCE
DURAND-ROBIN
EHPAD
104 RUE NATIONALE
85280 LA FERRIERE
TÉL. 02 51 98 41 99

secretariat@ehpad-
laferriere.fr



Documents annexés :

- ⇒ La Charte des droits et des libertés de la personne âgée
- ⇒ Le Trousseau d'entrée et points de vigilance

Mise à jour le 17/08/2022

Le Mot du Président du CCAS

Soyez les bienvenus à la Résidence Durand-Robin.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), le Directeur, les personnels, les bénévoles sont à votre disposition pour vous accueillir dans les meilleures conditions et veiller à votre bien-être.

Vous arrivez chez nous, vous devez vous sentir chez vous, dans cette maison qui doit toujours être :

- *un havre de paix, au sein d'un établissement renouvelé ancré au cœur de notre cité ;*
- *source de toutes ces joies simples qui illuminent votre vie de chaque jour au travers des visites, des animations ;*
- *rayon de lumière pour celles et ceux qui souffrent de la maladie ou de l'isolement ;*
- *creuset de mémoire au travers de tout ce qui a fait votre vie et qu'il est bon de conserver pour l'offrir aux générations qui vous suivent.*

Soyez heureux et reposez-vous bien, vous l'avez bien mérité.

David BELY, Maire de La Ferrière et Président du CCAS

Sommaire

L'Histoire de la Résidence Durand-Robin	page 4
L'Organisation de la Résidence Durand-Robin	page 4
Le Fonctionnement de la Résidence au quotidien	page 6
L'établissement	page 6
Les missions et les valeurs de l'établissement	page 6
Votre logement	page 7
Le Service Soins	page 7
Vos repas	page 7
L'Animation	page 8
Les Services	page 8
Les Modalités d'Admission	page 9
Les Frais de Séjour	page 9
Les Droits des Résidents	page 10

L'Histoire de la Résidence Durand-Robin

La construction de la Résidence Durand-Robin, en 1974, a été décidée par Marcel Rivière, alors Maire de la Ferrière.

Elle a été facilitée par le legs de généreux donateurs, Monsieur DURAND et Madame ROBIN. Ces deux habitants de la Ferrière avaient en effet émis un vœu : celui d'offrir une structure d'accueil aux personnes âgées de la Commune.



Dès le 2 janvier 1975, le premier résident fait ainsi son entrée dans l'établissement. La structure se limite alors à un bâtiment d'accueil, un espace restauration et 60 chambres réparties sur 4 étages.

A partir de 1997, une réflexion est menée avec, pour résultat, les agrandissements devenus indispensables qui confèrent à la Résidence Durand-Robin son profil actuel.

La dépendance des personnes accueillies évoluant avec le temps, l'établissement signe en 2003 son premier conventionnement EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes). Des moyens humains et financiers supplémentaires lui sont par conséquent alloués, qui bénéficient directement aux prestations proposées aux résidents.

Aujourd'hui, la Résidence Durand-Robin accueille 79 personnes âgées. La structure apporte le plus grand soin à l'équipement des chambres individuelles, de façon à optimiser le bien-être et le bien vivre des résidents.

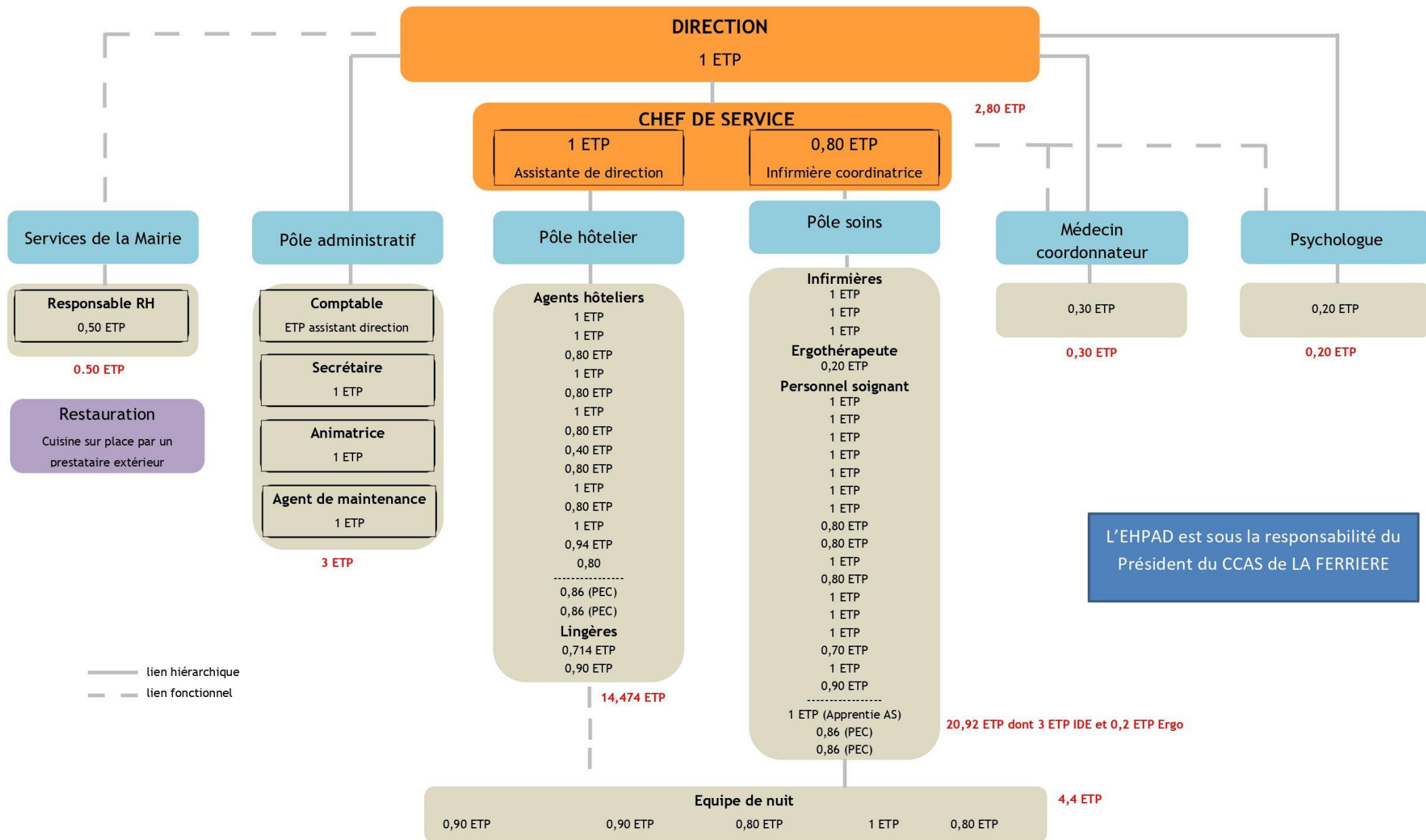
La qualité de vie s'inscrit en effet très largement dans les projets de gérontologie et de vie de la Résidence Durand-Robin.

- ⇒ **Offrir aux résidents un lieu de vie et un accompagnement personnalisé.**
- ⇒ **Se positionner en tant que lieu d'écoute pour les familles et les proches.**
- ⇒ **Veiller à ce que les prestations suivent une évolution constante, en fonction des attentes et des besoins des Personnes Agées accueillies.**

Tels sont bien les objectifs, mais plus encore les engagements, qui guident l'équipe de professionnels de la Résidence Durand-Robin dans l'accompagnement des Personnes Agées.

L'organisation de la Résidence au quotidien

La Résidence est dirigée par la direction, sous l'autorité administrative du Président du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale). Le Directeur et les salariés de la Résidence mettent en œuvre les objectifs d'accompagnement des personnes âgées dans leur quotidien.



Le Fonctionnement de la Résidence au quotidien

L'Établissement

L'établissement dispose de différents espaces de vie communs : un salon d'animation, un salon de coiffure, une salle à manger, des salons dans les étages à disposition des familles pour les visites ou les repas, un pôle infirmier, une lingerie, et un pôle direction - secrétariat au rez-de-chaussée ; le bureau de l'animatrice au 1^{er} étage ; l'« Air du Temps », un salon de relaxation et de soins esthétiques (épilation, massage, soins du visage et des mains,...) au 2^{ème} étage. Pour faciliter les déplacements, la structure comporte 2 ascenseurs, dont un est réservé aux résidents et aux personnels, et 3 escaliers.

La Résidence est ouverte de de 9h00 à 19h00.
Le secrétariat est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi inclus.
En cas d'urgence, la Résidence est joignable 24h/24.

Les missions et les valeurs de l'établissement

Les valeurs de la résidence sont la liberté, l'égalité et le respect de la personne humaine. Ces valeurs reposent sur les 5 principes de l'Humanitude :

Zéro soin de force, sans abandon de soin

- Techniques d'entrée en relation
- Connaissance de la personne
- Consentement, pas de contraintes
- Douceur, sérénité
- Vers une contention zéro
- Organisation des actes (report de soin)
- Organisation souple et adaptée aux rythmes de chacun
- Toilette évaluative, toilette personnalisée, toilette prescrite
- Qualité des soins et du prendre soin
- Techniques de manutention relationnelle

Respect de la singularité et de l'intimité

- Respect de la citoyenneté, du domicile, du sommeil, de la sexualité
- Projet d'accompagnement personnalisé (PAP)
- Connaissance de la personne (histoire, habitudes, rituels, projets)

Vivre et mourir debout

- Le bon niveau de prendre soin
- Verticalisation de 20 minutes par jour
- Ne pas nuire, ne pas faire à la place

Ouverture vers l'extérieur

- Présence des regards extérieurs
- Entretien des liens familiaux, sociaux, culturels
- Interdisciplinarité
- Liberté d'aller et venir

Lieu de vie, lieu d'envies

- Ambiance, cadre
- Repas
- Projet d'accompagnement personnalisé (PAP)
- Animation solidaire et socioculturelle

Votre logement

Chaque chambre, rénovée avant toute arrivée, dispose d'une salle d'eau (lavabo et douche) ainsi que de toilettes personnelles. Dans la partie nuit, vous disposez d'étagères, d'une penderie et d'un tiroir fermant à clé.

Votre logement est équipé :

- ⇒ d'un lit médicalisé ;
- ⇒ d'une prise télévision et d'un branchement téléphonique avec une ligne extérieure directe ;
- ⇒ au moment de son entrée il est remis au résident un médaillon, montre ou collier, utilisable de jour comme de nuit (pour pouvoir appeler un membre du personnel) ;
- ⇒ d'un interrupteur pour l'éclairage, l'ouverture et la fermeture automatique des volets ;
- ⇒ d'un chevet si vous n'en avez pas.

Pour les résidents qui le souhaitent une clé de votre chambre peut vous être remise à votre arrivée.

Selon vos souhaits, vous avez la possibilité d'apporter vos meubles et objets personnels tels que tableaux, photos, pendule..., de façon à vous recréer un espace plus personnel. Il est conseillé de ne pas encombrer inutilement le logement. Un fauteuil confortable, une petite table, une chaise, un petit meuble TV, la télévision, sont les mobiliers indispensables et souvent suffisent.

L'entretien de votre logement est assuré par le personnel, à l'exception des bibelots posés sur les meubles. Nous vous conseillons de les mettre en vitrine. Selon vos désirs et vos disponibilités, vous avez la possibilité d'y participer.

Le Service Soins

La Résidence Durand-Robin bénéficiant d'un conventionnement EHPAD depuis 2003, les soins sont assurés par une équipe d'infirmières, d'aides-soignantes, d'aides médico psychologiques et d'agents d'aide aux soins.

En dehors des urgences, vous pouvez joindre les infirmières de préférence l'après-midi, à partir de 14h30.

Vous pouvez conserver le médecin traitant de votre choix, mais aussi votre masseur kinésithérapeute, votre pédicure... Tous interviennent directement dans votre chambre. La Résidence a signé une convention avec des pharmacies pour sécuriser le circuit du médicament. Si vous ne souhaitez pas utiliser ces pharmacies, veuillez le signaler à votre entrée.

Concernant le renouvellement de vos ordonnances, les infirmières assurent le lien avec votre médecin traitant, sur votre demande. L'équipe Soins vous accompagne aussi dans la prise de rendez-vous.

Vous pouvez également bénéficier de la présence d'un(e) psychologue, qui intervient une journée par semaine, pour répondre à vos besoins éventuels.

De plus, l'infirmière coordinatrice, est à votre écoute pour répondre à toutes vos demandes concernant l'organisation des soins.

Vos repas

Moments de plaisir et d'échanges, les repas s'efforcent de répondre aux goûts de chacun, tout en respectant l'équilibre alimentaire de tous.

Temps de convivialité, le déjeuner peut être l'occasion pour vous d'une invitation et d'un partage avec votre famille et vos amis. Dans un souci d'organisation, il est cependant indispensable de prévenir quelques jours à l'avance la direction ou le service administratif. Le salon du 2^{ème} ou 4^{ème} étage sera privatisé pour cette occasion.

Sur prescription médicale, des régimes alimentaires vous sont proposés.

En fonction de votre état de santé, le portage d'un plateau repas en chambre peut être assuré.

Les horaires des repas varient suivant l'autonomie des personnes accueillies.



Les heures des repas la semaine

Petit déjeuner en chambre ou en salon d'étage	à partir de 7h30
Déjeuner en salle à manger / Déjeuner dans les salons des étages pour les personnes âgées dépendantes	à 12h00
Goûter en salle d'animation + chambres	à partir de 15h00
Dîner dans les salons des étages pour les personnes âgées dépendantes	à 18h00
Dîner en salle à manger	à 18h50

Les heures des repas le week-end

Petit déjeuner en chambre ou en salon d'étage	à partir de 8h00
Déjeuner en salle à manger / Déjeuner dans les salons des étages pour les personnes âgées dépendantes	à 11h45
Goûter en salle d'animation + chambres	à partir de 15h00
Dîner dans les salons des étages pour les personnes âgées dépendantes	à 17h45
Dîner en salle à manger	à 18h30

Les menus, établis par la société extérieure (qui assure les repas), restent soumis à l'approbation d'une Commission « Menus », qui se réunit plusieurs fois par an. Cette Commission constituée de résidents, de représentants des familles, d'élus, de membres du personnel de la Résidence et de la société restauratrice procède à des modifications éventuelles, en fonction des souhaits émis auprès de ses membres.

L'Animation

L'animation proposée par la Résidence a pour objectif de vous accompagner dans vos habitudes de vie. Vous continuerez ainsi à faire des projets adaptés à vos souhaits et à votre degré d'autonomie. Un programme mensuel d'animations variées est affiché à chaque étage. Il permet à tous, y compris à votre famille et aux professionnels, de se tenir informés des différentes activités proposées : lecture, atelier mémoire, loto, couture, jeux de société, palets, gymnastique douce, mosaïque, relaxation...

Une équipe de 30 personnes intervient bénévolement au cours des différents temps forts proposés par la Résidence.



Les Services



LA GAZETTE

Journal interne de la Résidence, il est distribué à chacun et retransmet mensuellement la vie de l'établissement. Vous êtes convié(e) à participer à l'élaboration de son contenu avec l'Animatrice.



LA BIBLIOTHEQUE

La Résidence met à votre disposition un grand choix de livres, ainsi que des revues, dans les salons d'étage.

A tout moment, il vous est possible de les emprunter puis de les retourner dans les étagères.



LE COURRIER

Le courrier entrant vous est distribué du lundi au vendredi. Sur votre demande, il peut être transmis à une personne de votre entourage par le secrétariat.

Pour les envois, une boîte aux lettres est à votre disposition au niveau de l'accueil. Vous pouvez recevoir votre journal par portage. Si vous décidez d'arrêter votre abonnement, nous vous remercions de nous le signaler.



LE LINGE

Votre linge personnel doit être marqué : nom et prénom en entier sur étiquette tissée et cousue sur les articles. Il est ramassé et distribué dans chaque chambre 2 fois par semaine. Il est préférable de confier le lavage de votre linge délicat à votre famille ou à un pressing.

La responsabilité de l'établissement n'est pas engagée quant à la disparition éventuelle du linge non marqué.

Vous trouverez en annexe, le trousseau d'entrée suggéré pour votre arrivée.



LA COIFFEUSE

Deux coiffeuses assurent une permanence régulière. Chaque coiffeuse vient en alternance une semaine sur deux, elles interviennent dans le salon de coiffure de la Résidence au 1^{er} étage.

L'inscription préalable doit se faire auprès du personnel de la Résidence. Cependant, vous pouvez choisir le coiffeur de votre choix, le salon de coiffure sera mis à sa disposition.



LES JARDINS

La Résidence possède un patio intérieur, protégé du vent. Ce patio est équipé de parasol, tables et chaises de jardin, il est mis à disposition pour vos visites. Un jardin adapté pour les personnes à mobilité réduite est à votre disposition. Il est situé rue Durand et donne sur les baies vitrées de la salle de restaurant. Vous pourrez y admirer quelques plantes odorifères ainsi que les petits enfants sur son aire de jeux.



LE MATERIEL

Si vous constatez un problème d'ordre matériel (ampoule grillée, pied de chaise cassée, fuite d'eau...), vous pouvez le signaler à un membre du personnel. Celui-ci le transmettra à l'agent technique qui fera son possible pour le résoudre dans les plus brefs délais. Vous pouvez également le noter sur le « Carnet de demande de réparations » mis à votre disposition sur la banque accueil.



LES CULTES

Des offices (catholiques) sont célébrés une fois par mois. Pour les autres confessions, les résidents peuvent s'adresser au directeur de l'établissement qui étudiera toutes les possibilités pour leur permettre l'exercice du culte de leur choix.

LES VISITES

Vous pouvez recevoir des visites soit dans votre logement, soit dans les locaux communs aux heures qui vous conviennent.

Néanmoins, cela ne doit pas occasionner une gêne pour les autres résidents ni pour le service.

LES SORTIES

En cas d'absence lors d'un repas ou d'une nuit, il vous suffit d'informer le personnel, pour éviter toute inquiétude.

Il est également d'usage de prévenir à l'avance un membre du personnel pour un retour prévu après la fermeture de l'établissement. Lors d'une arrivée tardive, les personnels de nuit sont joignables par téléphone ou au moyen d'une sonnette placée à l'entrée secondaire (route de Dompierre-sur-Yon).

Les Modalités d'Admission

Avant votre arrivée à la Résidence, une visite préalable à votre domicile est effectuée par l'infirmière coordinatrice. Elle a pour but d'échanger et de vous rassurer quant à votre accueil au sein de la Résidence et de vous proposer un accompagnement personnalisé.

Les Frais de Séjour

Le Budget est soumis à l'approbation du Président du Conseil Général ainsi qu'à celle de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Les frais de séjour comprennent :

- 1) un prix de journée d'hébergement
- 2) une tarification dépendance financée par le département
- 3) un forfait soins financé par l'ARS

L'Etat contribue à financer la partie Soins en versant une somme forfaitaire à la Résidence.

Selon vos niveaux de ressources, une aide financière peut vous être attribuée soit :

- L'aide sociale,
- L'aide Personnalisée au Logement (A.P.L.) ou l'allocation logement.

Les Droits des Résidents

La direction et l'ensemble du personnel s'engagent de façon permanente à respecter les principes édictés par la Charte des droits et des libertés de la Personne Agée Accueillie.

Le Conseil de la Vie Sociale, composé de résidents, de représentants des familles, de membres du personnel de la Résidence et d'élus a pour vocation de promouvoir la participation des résidents au bon fonctionnement de l'établissement.

La Résidence Durand-Robin est avant tout un lieu de vie.

**Par conséquent, l'avancée en âge
ne signifie pas que les droits disparaissent.**

**Bien au contraire, le droit de choisir,
le droit d'être encore citoyen,
le droit d'être libre d'aller et venir s'exercent toujours
et ce, tout au long de la vie des personnes accueillies.**